

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite matière à option droit public
N° Anonymat : 243606 Nombre de pages : 12

15 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADM Section/Specialité/Série : 6.1
Epreuve : Composition écrite Matière : Gest publique Session : 2023

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Gestion publique et performance.

Hi-mars dernier ont eu lieu les Etats généraux de la simplification au Conseil, réunissant le ministre à la Transition écologique et à la Cohésion des territoires Christophe Bouchet et la ~~delegatrice à la~~ commission stratégique aux collectivités territoriales. Ils suivent suite à la publication du rapport de la Stratégie France Simplification portant sur l'implication normative, et ses conséquences sur la gestion publique locale. Celle-ci peut en effet se trouver confrontée à une fonctionnement normatif, l'Allemagne, l'Union européenne, l'Etat national d'évaluation des normes (en), Rapport qui peut l'empêcher d'être efficace et de rendre un service public de qualité.

La gestion publique consiste en l'organisation des services publics, en la mise en œuvre et au suivi de politiques publiques encadrant la vie en société et l'administration. Le terme « gestion » renvoie à un terme utile dans le secteur privé et induit l'idée selon laquelle la gestion privée serait efficace grâce des outils de management agiles et performants.

La notion de gestion publique, appuyée par des objectifs et des indicateurs de performance afin d'en assurer un meilleur suivi et une meilleure évaluation, a été introduite dans un contexte de dégradation des finances publiques, en particulier depuis 2008, sous l'influence de l'Union européenne et du recours au numérique. Aussi, l'impôt L.I.P.

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite matière à option droit public
N° Anonymat : 243606 Nombre de pages : 12

15 / 20

de performance répond à des enjeux provenant des usagers, notamment quant aux délais de traitement de leurs dossiers ou demandes et des exigences conventionnelles. La Cour européenne des droits de l'Homme ((EDH)) a condamné la France à plusieurs reprises pour des délais excessifs en matière de réponse de la justice administrative.

Ainsi, il résulte de l'objectif de performance des enjeux d'optimisation, de simplification, de rationalisation et d'efficience. Le service public se doit donc d'assurer ses missions, tant en répondant à des objectifs affichés, tout en restant accessible et disponible pour l'usager jusqu'au « Dernier boloméhe » (Conseil d'Etat, dernier boloméhe des politiques publiques, Rapport annuel 2023).

Dans quelle mesure peut-il une gestion publique plus performante, assurer la délivrance de services de qualité, au plus près de l'usager, tout en répondant à des impératifs d'efficience ?

Si la mise en place d'indicateurs de performance s'est révélée importante dans un contexte d'accroissement des dépenses publiques et de simplification (I), elle renvoie à des limites et contraintes pouvant entacher la délivrance d'un service public de qualité, d'où l'ensemble de renforcer le ^{organisme} et l'évaluation des indicateurs de performance tout en ~~atteignant~~ un service public apte et efficace prenant en compte les enjeux de demain (II).

x - -
- -
- -

.L.I.P..

Dans un contexte d'instabilité, d'intégration européenne et de dégradation des finances publiques, la mise en œuvre de la performance dans la gestion publique s'est renforcée massivement (1).

La gestion publique a intégré la performance au regard d'imperatifs économiques, européens et de simplification (A).

Au regard de la dégradation des finances publiques et de l'intégration européenne, l'imperatif de meilleure gestion publique s'est imposé (1).

En effet, depuis les chocs pétroliers, puis en particulier depuis les années 1980, les finances publiques des pays se sont dégradées. En conséquence, le déficit public et le poids de la charge de la dette ont augmenté. La crise de 2008 a aussi aggravé les finances des pays européens.

Dans ce contexte, l'Union européenne a mis en place depuis 1992 le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) visant à assurer une commune discipline et stabilité financière des Etats membres. Ainsi, elle exige la publication par les Etats de programmation pluriannuelle des finances publiques. Cet imperatif de programmation incite donc un meilleur suivi des fonds et des politiques publiques futures mieux anticipées dont les budgets ont été prévus et planifiés.

La volonté d'assurer un meilleur suivi des politiques mises en œuvre résulte aussi d'un imperatif de simplification de la norme (2).

En effet, à chaque fois au Cci. Une forme de fonctionnement normalisé existe aujourd'hui. Il est régulièrement demandé par le CEN car il faut à la bonne application du droit, en particulier dans les territoires. Il est bénéfique dans les domaines de l'environnement, de l'économie et de la fonction publique.

Le Conseil d'Etat alerte également depuis les années 1990 sur cette inflation normative car elle nuance à l'engagement et à la prise de risques des décideurs

publics (Conseil d'Etat, Rapporables des denrées publiques, Rapport, Lo 18). C'est pourquoi, dans un souci de sécurité juridique et de bonne administration (Conseil d'Etat 2016, avis de KPMG), il appelle à la simplification du droit (Conseil d'Etat, Pour une simplification du droit, Rapport, Lo 16), quand bien même celui-ci se doit d'être accessible et intelligible pour le citoyen (Conseil constitutionnel, 16 décembre 1999).

* *

Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont intégré des indicateurs de performance à la gestion publique (B).

Ces indicateurs, empruntant ceux du secteur privé, introduisent de nouveaux mécanismes assurant une gestion publique plus avancée (1).

La gestion publique se rapproche de la gestion privée au gré des réformes de modernisation. Depuis la Révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy en vue de redire les céufs, la performance a été introduite avec des objectifs ambitieux, très importants car rythmant de nombreux postes dans les services déconcentrés. La modernisation de l'action publique (MAP), depuis Lo 16, le programme « Action publique 2012 » et la Loi 305, ont pour ambition de moderniser l'action publique en la rendant plus moderne, plus efficace et mieux évaluée grâce à la mise en œuvre d'indicateurs. Ils permettent d'optimiser les procédures tout en rationalisant les coûts.

Cette modernisation de la gestion publique publique s'affirme aussi dans les moyens et outils employés. Concernant les moyens humains, la Loi 6 juillet Lo 19 sur la fonction publique a empreint une culture inspirée du secteur privé et permet de rendre la fonction plus accessible et ouverte dans un souci de transparence et de performance. Ainsi, l'accès aux contrats dans les postes de direction est autorisé.

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite matière à option droit public
N° Anonymat : 243606 Nombre de pages : 12

15 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : NM Section/Specialité/Série : 67

Epreuve : Composition maté. Matière : Droit public Session : 2a.23

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

et des « centraux de projets » ont été mis en place. Ces derniers permettent ainsi d'employer des agents sur une durée déterminée en fonction de la complexité du dit projet. L'enjeu de performance et de rationalisation se retrouve également dans les administrations publiques locales. Elles ont de plus en plus recours aux entreprises privées pour assurer des missions de service public, abandonnant le modèle de la ~~régie directe~~ régie indirecte. Elles peuvent ainsi par les concessions, marchés publics, partenariats publics-privés (PPP) et groupement d'intérêt public (GIP) faire recours au secteur privé, afin d'externaliser les coûts. Elles peuvent aussi attribuer des délégations de service public (DSP) et se constituer en Groupes d'économie mixte (SEM). Les hôpitaux ont aussi intégré cet aspect de performance et d'optimisation, parfois au détriment de la qualité.

La mise en place de la performance passe par son intégration dans la loi (L) et dans le droit.

S'inspirant de la National Public Management (NPM), la performance de la gestion publique a été intégrée dans l'élaboration des politiques publiques. Ainsi, des projets annuels de performance (PAP) et rapports annuels de performance (RAP) sont annexés aux projets de loi de finances (PLF) depuis le Loi de modernisation des finances publiques (LMF) de 2001. Cette loi englobe notamment une nouvelle nomenclature par titres et intègre environ ~~80~~ indicateurs de performance (PLF plan 2002).

La LMF, complétée par la Loi de modernisation de

.5.1.12.

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite matière à option droit public
N° Anonymat : 243606 Nombre de pages : 12

15 / 20

2021 visent à accroître l'efficacité des politiques publiques dans un cadre financier contraint. Cette performance de la gestion publique s'affirme aussi dans les lais de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPPF). Par ailleurs, pour renforcer le suivi et l'évaluation des lais votés, celles-ci font l'objet d'études d'impacts.

La justice administrative adopte aussi l'importance de la performance. Le décret JADE (Justice administrative de l'amiable) et le refonte ^{de la} procédure ^{de} contentieux vont dans ce sens. L'efficacité du juge administratif a notamment été mise par le Vice-Président du Conseil d'Etat, Dominique Belliard, lors de son Décausse de rentrée en septembre 2022. Les délais de dossier ont été réduits. Les tribunaux administratifs rendent en moyenne 200 000 décisions, les cours administratives 300 000 et le Conseil d'Etat 2000 par an. La vitesse du juge des référés (JRCR) témoigne aussi de ce souci de rendre une justice rapide et performante. En 2021, il a en effet rendu plus de 957 décisions (Décausse de rentrée, 2022).

* * *

* *

*

L'importance de la performance n'est pas seulement au cœur de la gestion publique depuis les années 2000 dans l'objectif de livrer un service public dont les usages sont optimisés tout en assurant un suivi et une évaluation des politiques publiques mises en œuvre.

* * *

* *

*

..6.1.11.

En prenant le critère de performance comme celle des limites larges il est appliquée à la gestion publique, qui en qualité de service public dispose d'un impératif de continuité. Dans ce contexte, un nécessaire renforcement de la performance double d'un impératif d'assurer qualité et de prospection sont à intensifier (II).

La performance dans la gestion publique se heurte à ~~de~~ différentes contraintes inhérentes aux missions même du service public (A).

L'intégration de la performance, dont le Mois avait été porteur, peut nuire à la qualité du service public rendu (I).

En effet, la baisse du nombre d'agents publics en profédéaux et en services déconcentrés de l'Etat est symbole de la RGPP. Cette suppression a entraîné la formation de nombreux guichets de délivrance de titres, dont les délais ont été rallongés, et donc empêtré des difficultés d'accès aux services publics par les usagers. La dématérialisation a pu limiter cet effet mais n'a pas contribué aux populations souffrant de fracture numérique. La recrudescence en octobre 2022 de six feux-profétaires, dont cinq sur le territoire métropolitain et une en Guyane, ainsi que l'établissement des 2538 Flammes France Grises marquant le territoire, participent de renforcer l'instabilité du service public à la suite de ce constat.

De plus, les critères de performance et les outils de gestion publique appliquées au secteur public ne se révèlent pas toujours pertinents. Le fait de déléguer au secteur privé est une « forme de démantèlement de l'Etat » ou d'a assignification de l'Etat » (C. Revel). Les collectivités et les ministères peuvent par exemple avoir recours à des cabinets de conseil extérieurs, qui peuvent parfois mesurer des effets assez contrastés. Dans un sens de transparence et de déontologie, leur recours par le gouvernement est dorénavant inscrit dans un rapport annuel

au PLF. Par ailleurs, cette délegation au privé, par le biais des contrats, peut présenter des risques financiers pour les collectivités. Les PPP étaient notamment de critiques pour leurs trop longs délais sur le long terme, en particulier pour le stade Chaban-Delmas de Bordeaux. Tout

La performance peut être difficile à améliorer et maintenir dans un contexte montant dans lequel la gestion publique est soumise à des échéances et de court-terme (2).

En effet, des facteurs conjoncturels peuvent venir entraver les objectifs de bonne et efficiente gestion publique. Les crises économiques, résultant de la crise des subprimes de 2008, de la crise mondiale de 2009 ou de la guerre en Ukraine depuis 2014, provoquant un cadre d'incertitudes. Les perspectives pluriannuelles de réduction des dépenses ou la tenue d'objectifs de performance rendent en conséquence fortement impraticable. Le terrorisme ou l'enjeu climatique peuvent aussi les aggraver.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics peuvent entreprendre la prise de mesures exceptionnelles, tels qu'un recrutement avec d'agents, la délivrance d'aides et cheques à destination des ménages ou des entreprises ou la mise en œuvre de plan d'urgence (Plan blanc-blanc). Ces mesures témoignent d'une gestion publique active en cas de crise, agissant par devoirs d'avance par exemple, mais dont la gestion pose question au regard des modalités de performance fixées par mission et par programme.

+ +
- -

Dans ce cadre, il convient de renforcer la performance de la gestion publique, tant en veillant au sens de proximité et de continuité du service public, aussi capable de répondre aux enjeux de demain (3).

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite matière à option droit public
N° Anonymat : 243606 Nombre de pages : 12

15 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : DMY Section/Specialité/Série : 61
Epreuve : Composition écrite Matière : Droit public, Session : 2013

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Alors, la performance est à renforcer afin de rendre un service public de qualité, en prenant en compte l'usager.

Le facteur humain de la gestion publique doit être délaissé. Pour un service public de proximité, de qualité et à l'écoute, la performance doit intégrer des indicateurs d'accèsibilité pour mieux répondre aux attentes des administrés. Le Plan national visant à réduire les délais de délivrance des titres d'identité, lancé en mars 2012 par le ministre Guyomard Darmancour, a pour ambition d'accroître la ^{nombre} de rendez-vous pour donner un délai de demande de titres dans les territoires, tout en améliorant les critères de performance : réduction des temps des rendez-vous permettant la délivrance d'une aide financière versative pour la collectivité concernée. Ce rapprochement de l'usager du service public sera notamment analysé par la prochaine étude annuelle du Conseil d'Etat et Dernier Polémique des politiques publiques.

La performance de la gestion publique passe aussi par le recours aux nouvelles technologies d'information et de la communication (NTIC) et aux outils numériques. Leur déploiement a pu être plus lent que dans le secteur privé, mais permet aussi de porter à l'accès des droits et du service public. Le Télé Services et le Télé recours permettent de faire appel à la justice administrative directement par internet. Aussi, de nombreuses demandes ou pré-demandes peuvent être effectuées à partir de la plateforme France Connect. Elles peuvent aussi être accompagnées par un agent en Mairie France Services. 9.1.12

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite matière à option droit public
N° Anonymat : 243606 Nombre de pages : 12

15 / 20

Afin d'améliorer la performance de la gestion publique, de mieux évaluer les coûts et les bénéfices, une forme d'indicateur de performance (IA) pourra être intégrée dans certaines procédures.

*
La gestion publique fait l'objet de nouveaux enjeux et cela oblige d'y répondre pour afficher des objectifs de performance précis (2)

La performance d'une politique publique sera réelle si elle est perçue comme telle par le citoyen, au-delà de remplir des objectifs statutaires et officiels. Une politique publique est d'autant plus performante lorsqu'elle est légitime et lorsque les citoyens se l'approprie, fixant d'elle une réussite réussie. Par ailleurs, la tenue d'objectifs de performance pour une politique déployée sur tout le territoire national est parfois insuffisante, d'où la nécessité d'intensifier les démarches d'expérimentation, favorisées par la Loi 3D3 du 23 juillet 2012. Le politologue et professeur de droit Bernard Mord encourage aussi à cette dynamique dans les territoires dans la France en miettes (Ils 23).

Enfin, une gestion publique performante en Lo 23 est une gestion publique tenant en compte les enjeux environnementaux. En effet, les politiques publiques devront davantage se doter d'outils de suivi et d'évaluation afin de réduire leurs externalités négatives sur l'environnement. La publication de l'avis des objectifs climatiques fixés lors des Accords de Paris en le Climat de Lo 15 a notamment été mis en lumière en 2016 par la décision du Conseil d'Etat de Lo 20, commune de Grande Synthe. Le non-respect des objectifs de

Lo 15.

émissions de
réduction des émissions fines par l'Etat à l'avance lors de
la prise de décisions du Conseil d'Etat / Conseil d'Etat, 2017-
2020-2021-2022, Améliorations dans de la Terre France et
autres). Afin de véritablement prendre le tournant
d'une gestion publique plus apte à répondre aux
enjeux climatiques, la performance des accords COP et
des politiques environnementales doit être assise dans une
démarche transversale.

a a
a a
a

Pour conclure, la gestion publique, intégrant
de nombreux champs de l'action publique, mettant en
œuvre un service public à partir d'agents publics,
intègre de plus en plus le critère de la performance
afin de mieux mesurer, mieux évaluer les besoins et
les bénéfices des politiques mises en place ainsi que les
risques. La performance de la gestion publique
emprunte des outils du secteur privé et de la
philosophie du New Public Management. Cette influence
de la gestion privée se reflète notamment dans les outils
de comptabilité et de certification utilisés par les entreprises
publiques et les collectivités. Toutefois, les indicateurs de
performance, pour déployer des politiques publiques
efficaces et efficantes, doivent intégrer des aspects d'accès-
ibilité et d'intelligibilité pour le citoyen et un aspect
de performance technologique.

Cette dynamique de la performance de la gestion
publique est issue des missions du ministre de la Fonction
et de la Transformation publiques, Hervé Guenin,
dont la Direction interministérielle de la transformation
publique (DITP) assure la coordination et l'impulsion
de l'innovation et la recherche de la performance. À ce
titre, un colloque réunissant de nombreux directeurs
d'administration va avoir lieu fin avril, sous l'égide
de la DITP pour faire émerger cet esprit et en faire rendre

la gestion publique plus performante.

x 4 1
4 4
a